

CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE ET BUDGETAIRE

*Cartographie des risques et plans d'actions à
approuver lors du Conseil d'Administration du
21 janvier 2020*

CARTOGRAPHIE DES RISQUES FINANCIERS, COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES

Risque 1-Rémunérations : 8/10

Risque 2-Transfert masse salariale : 7/10

Risque 3-Marchés publics : 7/10

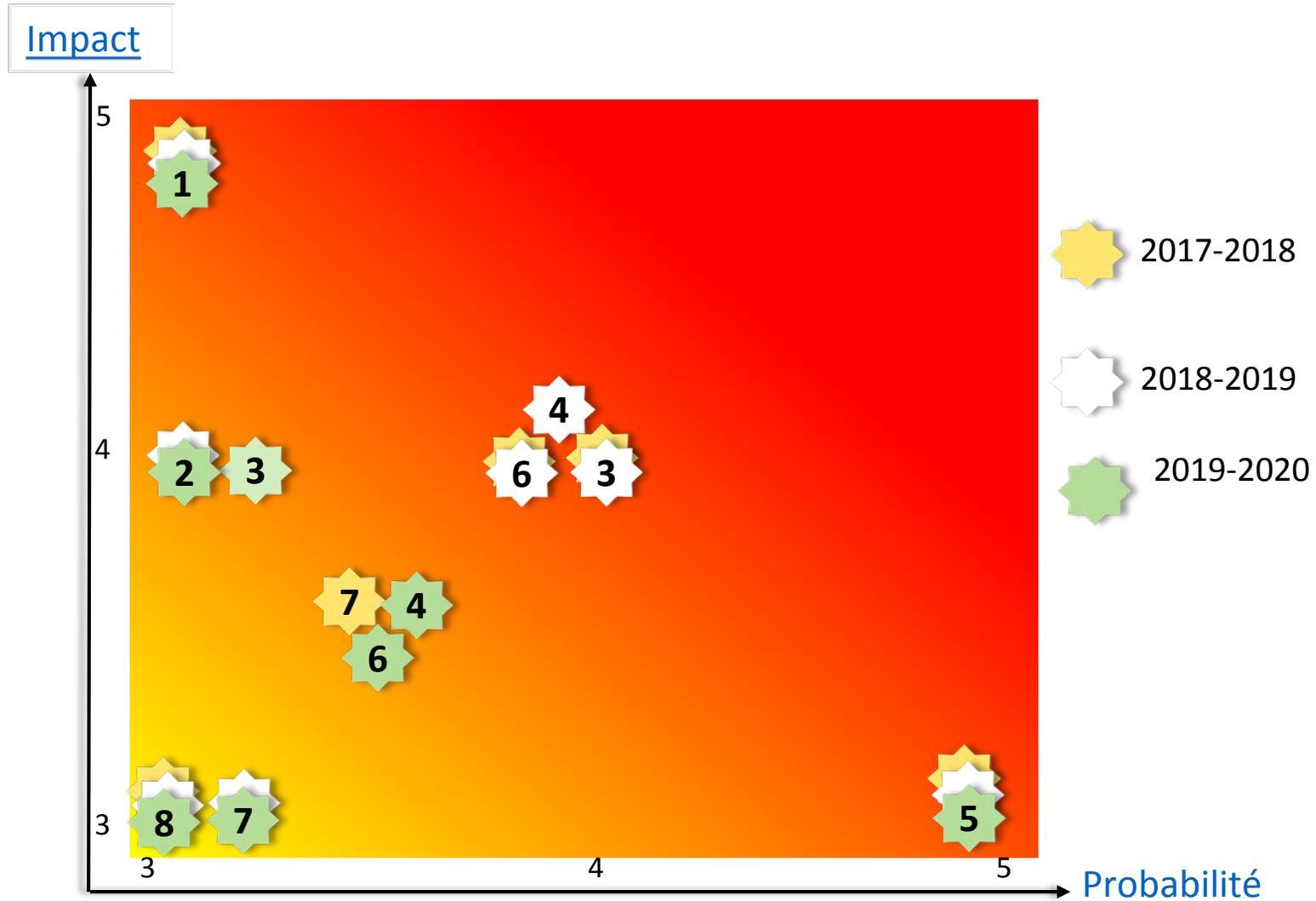
Risque 4-Remboursement des menues dépenses au comptant: 7/10

Risque 5-Inventaire physique : 8/10

Risque 6-Gestion du patrimoine : 7/10

Risque 7-Contrats et conventions de recherche : 6/10

Risque 8-Fondation : 6/10



PLAN D'ACTION RISQUE 1 - Rémunérations (1/2)

Typologie du risque	Financier (erreurs sur paie et bilan financier erroné)
Rappel du contexte	Extrême sensibilité des données de paie. Diversité des acteurs du processus donc erreurs possibles. Transfert en cours du suivi de la masse salariale.
Plan d'action	Sensibiliser les composantes et services sur l'importance du travail de vérification qui précède le déversement et du bon renseignement des données d'imputation de masse salariale en amont (saisie des imputations budgétaires RH, vérifications avant déversement par les composantes et services, corrections éventuelles par DRH). Réexpliquer et améliorer les formulaires (demandes d'autorisation préalable de recrutement, fiches navettes vérification avant déversement) pour harmoniser, fluidifier et fiabiliser les informations qui deviennent des données financières (séance de formation programmée).
Responsable de la mise en œuvre du plan d'action	DRH, agence comptable et DFACI
Échéance	1 ^{er} trimestre 2020
Typologie du risque	Financier (qualité comptable)
Rappel du contexte	Impossibilité d'anticiper les charges à payer. Offre de formation=heures de potentiel enseignant. Différences=heures comp nécessaires (outil de prévision). Risque d'erreur, risque de sous évaluation des charges de personnel.
Plan d'action	L'outil de suivi des heures d'enseignement (DSE), mis en place depuis 2018-2019, est un des outils d'appréciation des CAP. Le processus demeure cependant soumis à des aléas et tous les services ne l'utilisent pas. Maintien du niveau de risque jusqu'à l'évolution du processus de gestion de l'outil prévu pour 2020-2021.
Responsable de la mise en œuvre du plan d'action	DGS et DRH
Échéance	Septembre 2020

PLAN D'ACTION RISQUE 1 - Rémunérations (2/2)

Typologie du risque	Budgétaire
Rappel du contexte	Impossibilité de connaître le montant exact de la paie.
Plan d'action	Adopter un SI compatible. Choix du SIRH effectué. Projet d'implantation en cours.
Responsable de la mise en œuvre du plan d'action	DFACI, agent comptable, DRH
Échéance	Décembre 2020

Typologie du risque	Réglementaire et juridique
Rappel du contexte	Emploi de vacataires sans visa préalable de la DRH. Erreurs dans la constitution des dossiers.
Plan d'action	La mise en place effective de la plateforme (Présenter sa candidature à l'université) fin 2018 a permis d'implanter un workflow en temps réel entre les services recruteurs et le service valideur en RH. Les problématiques de recrutements irréguliers ont pu être régularisées sans conséquence financière, ni protocole transactionnel, ni contentieux. Risque clôturé.
Responsable de la mise en œuvre du plan d'action	DRH
Échéance	Réalisée

PLAN D'ACTION RISQUE 2 - Transfert du suivi de l'exécution de la masse salariale à la DRH

Typologie du risque	Budgétaire
Rappel du contexte	<p>Le suivi de la masse salariale a été transféré à la DRH en 2019. Ce transfert permet de fluidifier le processus puisque les données qui permettent de réaliser tant le calcul des prévisions que le suivi d'exécution (explications des écarts, mise à jour des prévisions...) relèvent de la DRH. Cette réorganisation doit néanmoins continuer à garantir la fiabilité de la prévision et de l'exécution du budget (80% masse salariale) réalisées par la DFACI dans le cadre de la soutenabilité budgétaire.</p>
Plan d'action	<ul style="list-style-type: none">-La DRH devra fournir à la DFACI : le 15 septembre, la prévision du budget rectificatif de l'année en cours et le 15 octobre sa prévision de masse salariale annuelle pour en permettre l'inscription au budget de l'année suivante.- Des rencontres DFACI/DRH devront être organisées chaque mois pour assurer une coordination et une fluidité optimales notamment dans le cadre de la présentation du document de suivi mensuel de masse salariale au DGS.- Une procédure « CIB masse salariale » devra être mise à jour et explicitée à la DRH, afin d'encadrer le rôle de chaque direction en matière de masse salariale.
Responsable de la mise en œuvre du plan d'action	DRH - DFACI
Échéance	1 ^{er} trimestre 2020



PLAN D'ACTION RISQUE 3 – Marchés publics

Typologie du risque	Réglementaire et juridique
Rappel du contexte	L'absence de vision globale et anticipée, des futurs achats, les demandes d'achat trop spécifiques et tardives, ne permettent pas de respecter les procédures et entraînent un dépassement des seuils de groupes de marchandises ainsi que des risques de contentieux. La veille n'est pas assurée de façon optimale, risque d'interruption de couverture par un marché (téléphonie...).
Plan d'action	<p>Procédure marchés publics rédigée.</p> <p>L'outil de recensement incitant les services et composantes à orienter leur choix budgétaires avec des prévisions d'achats qui a été mis en place lors des conférences budgétaires 2019 doit être exploité. Il faudra désormais tous les ans, analyser les résultats pour anticiper le besoin de recourir à des marchés publics éventuels.</p> <p>Sensibiliser tous les ans :</p> <ul style="list-style-type: none">-les rédacteurs des clauses techniques des marchés et les personnels en charge de l'analyse des offres, sur les risques encourus.-les responsables administratifs et gestionnaires financiers sur la procédure des marchés publics et sur l'importance de l'anticipation des besoins. <p>Se couvrir avec un marché pour les « déplacements professionnels ».</p>
	Cellule marchés publics
Échéance	1 ^{er} trimestre 2020



PLAN D'ACTION RISQUE 4 – Remboursement des menues dépenses au comptant

Typologie du risque	Financier et réglementaire
Rappel du contexte	<p>Constat d'un accroissement des remboursements directs aux agents. Le mode de règlement habituel des achats effectués par l'université doit demeurer le virement direct au fournisseur. A partir de 300€ , c'est une obligation légale de payer nos fournisseurs par virement.</p> <p>Une procédure « menues dépenses au comptant » via les régies d'avance en priorité ou exceptionnellement sur les deniers personnels des agents, a été rédigée et diffusée en 2019 pour régler ce type de pratiques.</p>
Plan d'action	Mettre en place des cartes achats pour répondre aux besoins de certains achats sur Internet et notamment les inscriptions aux colloques.
Responsable de la mise en œuvre du plan d'action	DFACI
Échéance	2020

PLAN D'ACTION RISQUE 5 – Inventaire physique

Typologie du risque	Réglementaire et financier
Rappel du contexte	<p>L'instruction comptable DGFIP-GCP du 11/12/2017 rappelle que « les organismes publics doivent obligatoirement procéder à l'inventaire physique des immobilisations, c'est à dire à leur recensement et à leur évaluation. L'inventaire physique est effectué au moins une fois par an sous la responsabilité de l'ordonnateur, à la date de clôture de l'exercice comptable. Suite à cet inventaire physique, l'agent comptable enregistre les écritures nécessaires afin d'assurer une concordance parfaite entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable. »</p> <p>Ce suivi n'est pas réalisé de façon satisfaisante depuis de nombreuses années à l'AU.</p> <p>Risque de constater l'absence physique de certains biens alors qu'ils sont présents dans l'inventaire comptable et non maîtrise des sorties de biens. Modalités de suivi disparates.</p>
Plan d'action	<p>Mettre en place et suivre l'inventaire physique des biens d'AU de manière concomitante avec la réorganisation de la direction du patrimoine pour mettre en place un point unique de réception/enregistrement des matériels et mobiliers. Procédures à venir</p> <p>Périmètre du futur inventaire physique = tous les biens immobilisés ainsi que les matériels informatiques achetés de manière centralisée par la DOSI et quel que soit le budget utilisé (comptabilisés en immobilisation ou pas : règle à définir par la DOSI).</p>
Responsable de la mise en œuvre du plan d'action	Actuellement : « cellule marchés publics » pour rédaction du cahier des charges.
Échéance	Projet démarré en 2018, rédaction cahier des charges repoussée à janvier 2020, pour initier l'inventaire physique en fin 1 ^{er} semestre 2020.



PLAN D'ACTION RISQUE 6 – Gestion du patrimoine

Typologie du risque	Stratégique et financier (politique immobilière)
Rappel du contexte	Transformer le STIL en direction du patrimoine. AU doit s'approprier les résultats de l'étude d'évaluation du coût d'usage de son patrimoine pour en faire un outil de pilotage de sa politique immobilière. Replacer la politique immobilière au sein de la stratégie d'ensemble. Se doter des outils de pilotage efficaces et adaptés à la gouvernance. Former un personnel du STIL sur ABYLA et lui donner les moyens de mettre à jour les affectations de locaux.
Plan d'action	Le STIL, transformé en direction du patrimoine, avec un nouvel organigramme, doit pouvoir désormais : <ul style="list-style-type: none">-Mettre en place des procédures et du contrôle interne pour améliorer la qualité du service-Optimiser ses ressources (budget) et ses besoins (travaux, réparations, investissement logistique)-Mettre en place une véritable gestion du mobilier (inventaire, achat, vérification qualitative du mobilier)-Mettre en place une gestion centralisée et harmonisée du parc automobile (entretien, carburant, dépenses d'autoroute)-Optimiser les moyens et les coûts en réalisant des visites techniques de l'ensemble des bâtiments pour programmer les opérations de travaux et de maintenance-Former un personnel au logiciel ABYLA pour réaliser de façon pérenne les mises à jour-Inscrire l'université dans la transition écologique
Responsable de la mise en œuvre du plan d'action	DGS, STIL
Échéance	2019-2020



PLAN D'ACTION RISQUE 7 – Contrats et conventions de recherche

Typologie du risque	Financier
Rappel du contexte	<p>La création du CRB Recherche et la mise en place du pôle recherche de la DFACI en janvier 2018 ont permis de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcer les liens entre les unités de recherche, la commission « recherche » et son vice-président ; • faciliter la transcription budgétaire de la politique scientifique de l'établissement ; • mettre en œuvre des pratiques de gestion innovantes et unifiées ; • favoriser la mutualisation des crédits et l'expression d'une politique d'investissement coordonnée. <p>Cette évolution des pratiques a nécessité une période d'adaptation durant laquelle le pôle recherche de la DFACI a dû se montrer très disponible. Ce nouveau mode d'organisation est encore fragile notamment à cause du niveau d'information sur les contrats et conventions de recherche, qui est différent entre la MDR et le pôle recherche de la DFACI.</p>
Plan d'action	<p>Ne confier aux agents du pôle recherche de la DFACI que des missions conformes au contenu de leurs fiches de poste.</p> <p>Continuer d'harmoniser les procédures et le suivi des conventions de recherche entre le pôle recherche DFACI et la MDR et formaliser une procédure commune MDR/DFACI pour tous les contrats hors conventions (bon de commande). Déjà demandé l'an dernier mais pas réalisé faute de temps MDR.</p> <p>La MDR doit continuer de suivre systématiquement tous les contrats (fiches de suivi y compris pour les prestations de service).</p> <p>La MDR doit rappeler à tous les acteurs de la chaîne recherche qu'ils doivent utiliser le logiciel Pléiade dédié à la recherche (dès l'ouverture du dossier).</p> <p>La MDR doit continuer d'inclure dès/dans la trame du contrat les contacts administratifs et financiers (SIRET, interlocuteur, adresse...) pour fiabiliser les données dans PLEIADE.</p>
Responsable de la mise en œuvre du plan d'action	Maison de la recherche et pôle recherche de la DFACI
Échéance	1 ^{er} semestre 2020

PLAN D'ACTION RISQUE 8 - Fondation

Typologie du risque	Financier ou juridique
Rappel du contexte	La situation temporaire d'absence de directeur, de trésorier, l'absence de suivi du capital placé et l'absence de conseil de gestion représentent des facteurs de risques cumulés conjoncturels. L'incertitude sur l'avenir des dons (renouvellement ou appel à dotation) peut également être considéré comme un risque pour la pérennité de la fondation et une perte de sens.
Plan d'action	Reconstituer le conseil de gestion qui élira ensuite le président de la Fondation.
Responsable de la mise en œuvre du plan d'action	DGS
Échéance	Mars 2020

